EDITO

LES NOUVEAUTÉS FLEURISSENT À LA RENTRÉE.

En effet, nous avons le plaisir de vous adressez une nouvelle édition du "Journal". Sa forme a été réorganisée pour vous être plus agréable tout en conservant son contenu. Nous espérons que celle nouvelle formule vous apportera satisfaction. Nous avons également mis à profit cette période estivale pour apporter quelques changements à notre service d'astreinte (voir p.4). Pour une meilleure qualité de service, il n'y aura dorénavant qu'un seul numéro d'appel.

Votre interlocuteur qualifiera votre demande, et déclenchera, si cela est nécessaire, l'intervention de nos personnels pour apporter une réponse à votre sollicitation.

Bonne lecture et bonne rentrée à tous.







Karen Clivio-Fontany DIRECTEUR GÉNÉRAL DE MACONhabitat

DOSSIER

ENQUÊTE SLS ET OPS: **EXPLICATIONS**

Chaque année, MACONhabitat réalise l'enquête "Supplément de loyer de Solidarité". Cette année, elle s'accompagne de l'enquête sur l'occupation du parc social.



QU'EST-CE QUE L'ENQUÊTE SLS?

L'enquête "Supplément de loyer de solidarité" ou SLS est réalisée tous les ans en fin d'année auprès des locataires qui ne bénéficient pas de l'APL, vivant en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou dans une zone d'habitation exonérée de supplément de loyer solidarité dans le cadre du plan local de l'habitat (souvent en bordure de QPV).

Elle permet ainsi d'établir quels sont les locataires qui doivent être soumis au supplément de loyer solidarité en raison de l'augmentation de leurs ressources. Ce "Supplément de Loyer de solidarité" s'applique seulement si les revenus dépassent de 20 % le plafond applicable pour l'attribution du logement social.

QU'EST-CE QUE L'ENQUÊTE "OCCUPATION DU PARC SOCIAL" (OPS)?

Depuis 1996, cette enquête biennale est menée auprès des locataires du parc qui ne sont pas concernés par l'enquête SLS. Elle permet au gouvernement de réaliser des statistiques nationales. Ces données statistiques sont présentées au parlement dans un rapport sur les caractéristiques démographiques et sociales des occupants du parc locatif social.

Pour les deux enquêtes : Les questionnaires portent sur les personnes qui occupent le logement au 1er janvier de l'année N et leurs revenus de l'année N-2.. [...]



MACONHABITAT : 90 ANS DE LOGEMENT SOCIAL - UNE EXPOSITION À LA MÉDIATHÈQUE



Cette exposition programmée en 2020 a été reportée en raison de la pandémie. Fruit d'un travail conjoint entre le service des Archives de la Ville de Mâcon et le service Communication de MACONhabitat, elle présente en 8 tableaux les 90 ans de l'OPH. Acteur majeur du logement social à Mâcon, l'OPH a depuis sa fondation en 1930 suivi, façonné parfois, l'évolution urbaine du territoire mâconnais. 9 décennies qui ont vu sortir de terre de nombreux ensembles immobiliers marqueurs d'une époque : des grands ensembles d'après-guerre (Bioux) aux chemins de grue des années 70 (RN6, Gautriats, Saugeraies...), l'urbanisation de l'agglomération s'est faite avec et grâce à MACONhabitat. MACONhabitat demeure encore aujoud'hui le premier bailleur public de l'agglomération et son "influence" s'étend désormais au-delà de Mâcon.

→ Exposition du 1er au 30 octobre 2021 - Médiathèque de MACON

Ouverture les mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 18h30, les mercredis et samedis de 10h00 à 18h30.

→ Conférence de Franck Métrot (Responsable des Archives municipales)
12 octobre 2021 à 19h - Médiathèque de MACON

DOSSIER



[...] EST-ON OBLIGÉ DE RÉPONDRE À CES ENQUÊTES?

Oui, l'enquête SLS et OPS sont obligatoires.

Elles vous seront adressées mi-octobre 2021. La date limite de retour des documents a été fixée cette année au 15 janvier 2022.

La non-réponse à l'enquête SLS entraînera l'application d'une pénalité de 25 € pour frais de dossier et un supplément de loyer solidarité maximum (tout est défini par l'État).

Pour l'enquête OPS, la pénalité applicable en cas de non réponse est de 7,62 € non remboursable, majorée de 7,62 € par mois entier de retard durant six mois. Les pièces jointes ne doivent pas être oubliées car elles permettent aux services de MACONhabitat d'évaluer la situation du foyer au regard des plafonds de ressources réglementaires. Il est donc indispen-

sable de fournir ces justificatifs pour toutes les personnes présentes au sein du logement : la photocopie de l'avis d'imposition, les bulletins de salaires si les revenus ont baissé d'au moins 10% par rapport à l'année précédente, tout autre justificatif de changement de situation familiale (naissances, mariage, divorce, décès etc...).

QUELQUES DONNÉES SUR LE SLS EN 2021:

En 2021,

- →53 locataires payent un Supplément de Loyer de Solidarité.
- Les montants sont compris entre 3,64 € et 201,45 €/mois
- → le Montant moyen est de 43,88 €/mois.
- →En 2020, MACONhabitat a adressé 522 formulaires d'enquêtes SLS aux locataires concernés.
- Les sommes collectées sont reversées à 85% à l'Etat

POUR UNE BONNE REMISE EN ROUTE DE VOTRE CHAUFFAGE

Bientôt, il va falloir remettre son chauffage en route. Pour éviter les désagréments, voici quelques conseils de P. Pluvinage, responsable du service Maintenance





Deux cas de figure existent sur le patrimoine de MACONhabitat :

→ Votre logement est équipé d'une chaudière individuelle-gaz. A l'approche des premiers froids, et avant la re-

mise en route de votre installation de chauffage, nous vous recommandons quelques tests: 1- Mettre votre chaudière en mode HIVER, et augmenter la température (thermostat) jusqu'à ce que celle-ci se déclenche.

2- Attendre la diffusion de la chaleur dans les radiateurs, et bien vérifier qu'ils soient tous chauds.

3- Vérifier ensuite l'absence de fuite visible éventuelle sur la chaudière, les tuyaux et les radiateurs.

Après ces manipulations, vous serez prêt pour affronter le froid! Si le temps reste clément, remettez votre chaudière en mode FTF En cas de doute, de fuite ou de dysfonctionnement : n'hésitez pas à appeler ISERBA au 03 85 46 92 26.

→ Votre logement est relié au chauffage urbain ou à une chaudière collective: Si vous êtes équipé de robinets thermostatiques ou de robinets simples, les ouvrir en grand pour que la circulation de l'eau se fasse dans de bonnes conditions au démarrage du chauffage. Si vous entendez un bruit de circulation d'air dans les tuyauteries, le signaler à l'Agence ou à votre Référent de Secteur pour purger l'installation.

FOCUS



MACONhabitat HABILLE LES PALISSADES DE CHANTIER

En attendant la finalisation du projet d'habitat inclusif sur le site du 43 Rue de Paris, MACONhabitat a installé des palissades pour prévenir les intrusions.

Pour rendre cette "clôture" plus agréable aux regards des passants, un chantier jeune s'est déroulé du lundi 2 août au jeudi 26 août afin de réaliser une "fresque-graf" sur un instant de vie du quartier de Marbé. Ce premier chantier jeune 2021 a permis de financer des "vacances apprenantes" en région Occitanie (Montpellier). Cette action se double d'un retour citoyen avec la fourniture de livres ou de jeux à l'accompagnement scolaire et/ ou

Point Enfants Loisirs de Marbé.

Mise en place par MACONhabitat et la ville de Mâcon au travers d'une convention, la réalisation a été encadrée par un éducateur de la ville de Mâcon, un graffeur professionnel (J.Gudefin) et des collaborateurs de MACONhabitat. Cette création artistique originale est le fruit du travail d'Ouassim, Nadir, Aymen, Hichem, Ali et Marwane. Une belle initiative qui mérite d'être mise en avant!

FOCUS



UN NOUVEAU SERVICE D'ASTREINTE ? SÉBASTIEN BUCHET VOUS RÉPOND

Sébastien Buchet occupe le poste de Directeur de la Relation Client, où il pilote les relations de proximité avec les locataires.

QUELLE EST LA NOUVEAUTÉ POUR L'ASTREINTE TECHNIQUE ?

Le service d'urgence technique n'est pas une nouveauté. Dorénavant, ce service sera accessible avec un numéro unique pour tout le patrimoine. En composant le 03 85 21 01 01, vous serez mis en relation avec un interlocuteur de MACONhabitat qui analysera votre problème et déclenchera, si cela est nécessaire, l'intervention des équipes d'astreinte de MACONhabitat. Un collaborateur de MACONhabitat interviendra toujours pour les problèmes techniques listés ci-dessous. Ce service ne change donc pas, seul le numéro pour le contacter change.

QUELS SONT LES CAS OÙ L'URGENCE TECHNIQUE INTERVIENT ?

L'urgence technique doit être contactée seulement pour un problème technique important et qui peut mettre en danger les locataires ou les biens :

- un feu,
- une fuite de gaz,
- une inondation.
- un refoulement de colonne d'eaux usées,
- un ascenseur bloqué avec une personne à l'intérieur.
- une porte de garage bloquée empêchant la sortie d'un véhicule,
- une panne de chauffage

L'urgence technique MACONhabitat est une prestation gratuite mise en place pour vous apporter un réel service.

Pour chacun de ses déplacements, il est important que notre collaborateur puisse intervenir dans de bonnes conditions et dans un environnement calme, courtois et respectueux.

Pour les problèmes de voisinage, de comportements, de nuisances sonores qui pourraient se dérouler en dehors des horaires d'ouverture de l'Agence by MACONhabitat, vous devez contacter la société DOM Sécurité qui se charge de la veille résidentielle (voir ci-contre) sur le patrimoine de MACONhabitat.

UN SEUL NUMÉRO POUR L'URGENCE TECHNIQUE

URGENCE TECHNIQUE

03 85 21 01 01

<u>POUR LES PROBLÈMES DE MÉDIATION :</u> <u>LA VEILLE TRANQUILLITÉ</u>

Pour rappel, en plus des agents assermentés de MACONhabitat, vous pouvez contacter le service Tranquillité résidentielle assuré par DOM Sécurité: du mardi au samedi de 17h à minuit au 07 87 75 13 61.

Les agents de DOM Sécurité interviendront dans les cas suivants :

- un voisin trop bruyant.
- des regroupements dans les halls et parties communes de votre immeuble,
- des querelles de voisinage,
- des incivilités et toute autre situation qui nuit à votre tranquillité (jeux de ballons, discussions tardives etc..).



MÄCONhabitat 211, rue Kennedy - CS 60311 - 71011 Mâcon Cedex. Tél. 03 85 21 63 63 - e-mail: contact@macon-habitat.com ISSN 1779-8914 -n° 65 - Septembre 2021 - imprimé sur papier 100% recyclé.

www.macon-habitat.com

Si vous vous interrogez sur vos charges ou tout autre sujet concernant votre logement, votre résidence, votre quartier... adressez vos questions à MACONhabitat soit par courrier postal, soit par courriel : contact@macon-habitat.com

Directeur de la publication & rédacteur en chef : Karen Clivio-Fontany - Rédaction, réalisation : B. Augros (Direction de la Communication MACONhabitat) | Crédits Photos : MACONhabitat, Istock, Pixabay, Adobestock, Ville de Mâcon



@ophmaconhabitat